

## Appel d'offres

## **VILLE DE MONTRÉAL**

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 13 h 30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres :	10262
Descriptif :	Réhabilitation sans tranchée d'une conduite d'eau principale de 500 mm en fonte grise par la technique de chemisage et travaux de chambres d'aqueduc sur le boulevard Rosemont entre le boulevard Saint-Michel et la rue des Carrières et sur la rue des Carrières entre le boulevard Rosemont et l'avenue des Érables
Date d'ouverture :	Le 26 avril 2018
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements:	Pour toute question s'adresser à : dep-ao@ville.montreal.qc.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du : 9 avril 2018.
Visite supervisée des lieux :	N/A. ou □ Oui, obligatoire:
en s'adressant au Service é par téléphone au 1 866 66 documents peuvent être obte Chaque soumission doit être du document d'appel d'offres	rises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission electronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants 9-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web <a href="www.seao.ca">www.seao.ca</a> . Les enus au coût établi par le SÉAO.  Les placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe s.  Tont ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville,
	ation du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le  ou les soumissionnaires.	
Fait à Montréal, le 9 avril 20	18
Le greffier de la Ville Yves Saindon, avocat	
Journaux de publication :	Le Devoir_X Autre à préciser* :
*Toute publication additionnelle	est aux frais du requérant. Version avril 2018